

MAISONS-LAFFITTE



N°24/048
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**ECOLE DES SPORTS – MODIFICATION DES
TARIFS (30)**

Date de convocation :

29 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETARE : Régis PHILIPPON est nommé SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Anne BAILLY, Conseillère municipale ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les tarifs de l'Ecole des Sports sont, de manière habituelle, réévalués chaque année fin août/début septembre ;

CONSIDERANT que l'Ecole des Sports propose deux types de prestation :

- Une adhésion annuelle, activité de $\frac{3}{4}$ d'heure (enfant de 3 à 5 ans) à 1 heure (enfant de 6 à 12 ans) hebdomadaire, pendant 30 à 32 semaines en fonction des années,
- Une semaine d'activité du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 pendant les vacances scolaires ;

CONSIDERANT, en outre, que l'Ecole des Sports a également proposé des stages multisports pendant les vacances scolaires et que les 5 stages mis en place ont permis, chacun, d'accueillir 30 enfants en moyenne ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'appliquer une actualisation des tarifs de l'ordre de 3,5 % arrondis ;

CONSIDERANT, par ailleurs, qu'il est proposé d'appliquer une franchise de 50 € correspondant aux frais de traitement du dossier en cas d'annulation d'une inscription dans les conditions prévues par le règlement intérieur et dument justifiée ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 33, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD (pouvoir), Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (pouvoir), Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT (pouvoir), Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE (pouvoir), Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD (pouvoir), Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT Jean-Claude GIROT.

Abstention : 1, Amélie THEROND KERAUDREN.

1 - D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire suivante :

ACTIVITES HEBDOMADAIRES

MANSONNIENS

	Adhésion annuelle à compter de 2024-25	Adhésion trimestrielle à compter de 2024-25
Activités	30 - 32 séances	Trimestre - 9 à 11 séances
EVEIL MOTEUR	118 €	41 €
GYMNASTIQUE	140 €	48 €
MULTISPORTS	140 €	48 €
RUGBY	140 €	48 €
TENNIS	194 €	65 €
ACTIVITES EQUESTRES	403 €	135 €

EXTERIEURS

	Adhésion annuelle à compter de 2024-25	Adhésion trimestrielle à compter de 2024-25
Activités	30 - 32 séances	Trimestre - 9 à 11 séances
EVEIL MOTEUR	153 €	52 €
GYMNASTIQUE	182 €	61 €
MULTISPORTS	182 €	61 €
RUGBY	182 €	61 €
TENNIS	257 €	86 €
ACTIVITES EQUESTRES	509 €	171 €

STAGES SPORTIFS VACANCES

	Tarifs à compter du 26 août 2024 sans repas	Tarifs à compter du 26 août 2024 avec repas du midi inclus
Mansonnien	109 €/semaine	135 €/semaine
Extérieurs	177 €/semaine	204 €/semaine
Mansonnien	22 €/journée	27 €/ journée
Extérieurs	35 €/journée	41 €/journée

2 – DE L'APPLIQUER à toute inscription à une activité annuelle ou trimestrielle qui aura lieu au cours de la saison 2024-25 et à toute inscription aux stages sportifs qui seront programmés à partir du 26 août 2024.

3 - DE COMPLETER ET D'APPLIQUER le règlement intérieur de l'école des sports modifié à compter du 26 août 2024.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,